

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 12 mai 2025, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yves Germain, maire
Madame Julie Maurice, conseillère au siège #1
Monsieur Sylvain Bélisle, conseiller au siège #2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Yolande Simard, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l'ouverture officielle de la séance.

2025-05-062

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Yolande Simard, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d'appui (Énergie éolienne – Vent d'élus)
 - 4.2 Adhésion 2025-2026 — Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)
 - 4.3 Adhésion 2025-2026 — Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
 - 4.4 Évaluation de fin de probation au poste de Journalière au Travaux Publics
 - 4.5 Avis de motion – Projet de règlement 337-2-2025 (modif. traitement des élus municipaux)
 - 4.6 Dépôt – Projet de règlement 337-2-2025
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme d'aide à la voirie locale — Volet Entretien des routes locales 2024
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
 - 7.2 Demande à la DGLL de procéder au rechargement du chemin de Mandeville à ses frais
 - 7.3 Réparation des fissures sur le territoire
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (avril)
11. **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 Subvention, embauche et programmation pour le Camp de Jour 2025

12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-063 **Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que les procès-verbaux de la séance extraordinaire et ordinaire, tenues le 8 avril et le 14 avril 2025 soient adoptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-064 **Demande d'appui (Énergie éolienne – Vent d'élus)**

BAPE GÉNÉRIQUE SUR LA FILIÈRE ÉOLIENNE

CONSIDÉRANT la prolifération de projets éoliens sur le territoire agricole et habité du Québec;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2% du territoire, soit 0,28 hectare cultivable par habitant ;

CONSIDÉRANT que la sécurité et l'autonomie alimentaire sont essentielles;

CONSIDÉRANT que toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99% des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricole ;

CONSIDÉRANT le rapport de Madame Janique Lambert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024, soulignant que les terres agricoles sont « *essentiels[s] à l'autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.* » ;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnalités publiques, incluant le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le président général de l'Union des producteurs agricoles et les deux présidents des unions municipales québécoises, se sont prononcés publiquement en faveur de la protection des terres agricoles et de l'autonomie alimentaire ;

CONSIDÉRANT l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombés économiques du développement de la filière éolienne privée ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitent surtout à l'industrie privée et à ses actionnaires ;

CONSIDÉRANT que dans cette même étude, le développement de la filière éolienne privée soulève d'importants enjeux concernant la mission d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations citoyennes soulevées depuis plusieurs mois, autant dans notre municipalité qu'ailleurs au Québec, au sujet du développement de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT les nombreuses questions soulevées, autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponses claires et satisfaisantes ;

CONSIDÉRANT les préoccupations de ce conseil pour l'avenir des terres agricoles, des milieux naturels et de la qualité du milieu de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir compte tenu de l'objectif d'Hydro-Québec de tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire d'ici 2035 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) qui prévoit que « *les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations... doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.* »;

CONSIDÉRANT que de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT qu'un BAPE générique serait le meilleur outil pour faire cette analyse d'ensemble;

CONSIDÉRANT le désir de ce conseil pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d'un BAPE générique;

CONSIDÉRANT que selon l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), « *le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »;

CONSIDÉRANT que selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « *tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert.* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle et résolu par ce Conseil :

QUE le conseil municipal de Saint-Didace prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Didace demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

DE transmettre cette résolution aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne:

- Les municipalités de la MRC de D'Autray;
- La MRC de D'Autray;
- Le Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette;
- Le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne;
- La Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest;
- Le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Monsieur Pierre Fitzgibbon;
- Le premier ministre, Monsieur François Legault;
- Le député ou la députée provincial;
- Monsieur Marc Tanguay, chef du parti Libéral du Québec;
- Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et Madame Christine Labrie, co-portes-paroles de Québec Solidaire;
- Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du parti-Québécois;
- Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec;
- Madame Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec;

Séance ordinaire du 12 mai 2025

- Monsieur Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles;
- Le président ou la présidente de l'UPA régional;
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;
- Monsieur Martin Damphousse, président de l'Union des Municipalités du Québec;
- Monsieur Patrick Gloutney, Président du Syndicat SCFP-QUEBEC;
- Madame Carole-Anne Lapierre, Alliance SaluTERRE;
- Monsieur Normand Beaudet, Fondation Rivières;
- Madame Mélanie Busby, Front commun pour la transition énergétique;
- Monsieur Philippe Duhamel, Regroupement vigilance énergie Québec;
- Madame Myriam Thériault, Mères au front;
- Madame Rachel Fahlman, Vent d'élus;
- Comité citoyen local.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-065

Adhésion 2025-2026 — Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu :

- D'** autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Didace à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) et conséquemment autorise le paiement d'une cotisation annuelle 2025-2026 d'un montant de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-066

Adhésion 2025-2026 — Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu :

- D'** autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Didace à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment autorise le paiement de la cotisation annuelle 2025-2026 d'un montant de 100 \$;

QUE le maire, Monsieur Yves Germain, soit nommé à titre de représentant aux assemblées des membres de l'Agence des forêts privées de Lanaudière.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-067

Évaluation de fin de probation au poste de Journalière au Travaux Publics

CONSIDÉRANT la résolution 2024-06-088, concernant l'embauche de madame Kassandra Martel au poste d'aide-journalière aux travaux publics;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-134, concernant la nomination de madame Kassandra Martel au poste de journalière aux travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du comité ressources humaines, ayant rencontré madame Kassandra Martel en date du 9 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu par ce Conseil d'accepté les recommandations du comité ressources humaines et d'officialiser la fin de la période de probation à madame Kassandra Martel au poste de Journalière aux Travaux Publics. Le salaire de l'employé sera ajusté selon la grille salariale en vigueur et ce rétroactivement au 28 avril 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-068

Avis de motion – Projet de règlement 337-2-2025 (modif. traitement des élus municipaux)

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Julie Maurice à l'effet que ce conseil adoptera à une séance subséquente un règlement numéro 337-2-2025 modifiant le règlement original numéro 337-2019 intitulé « *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* », afin de déterminer la rémunération des membres du conseil participant aux séances de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon.

Dépôt

Projet de règlement 337-2-2025

CONSIDÉRANT que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 337-2-2025 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement sera mis à la disposition du public au bureau de la Municipalité de Saint-Didace dans les deux jours suivant la séance;

EN CONSÉQUENCE, le dépôt du projet de règlement 337-2-2025 est donné par madame la conseillère Julie Maurice.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2-2025

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 337-2019 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'il est à propos de déterminer la rémunération des membres du conseil participant aux séances de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 12 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de , appuyée par , il est résolu que ce conseil adopte le règlement numéro 337-2-2025 modifiant le règlement original numéro 337-2019, intitulé « *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* » et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

Article 1

L'article 6 du règlement 337-2019 est modifié par l'ajout du paragraphe 6.4 suivant :

6.4 En plus de la rémunération de base, pour chaque réunion du conseil de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon à laquelle il participe, le maire (ou conseiller suppléant) reçoit une somme de 67 \$. Cette rémunération s'ajoute à la rémunération de base pour fin de calcul de l'allocation de dépenses.

Article 2

La disposition de l'article 6.4 est rétroactive au 1er février 2025.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

2025-05-069

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que la liste des factures courantes, au 6 mai 2025, totalisant 39 279,05 \$, soit approuvée et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à en effectuer les paiements. De plus, le conseil accepte le rapport des sommes déjà déboursées en chèques, prélèvements bancaires et dépôt direct, du 1er au 30 avril 2025 totalisant 187 559,71 \$ et des salaires nets totalisant 25 555,58 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-070

Programme d'aide à la voirie locale — Volet Entretien des routes locales 2024

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 256 025 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyée par madame la conseillère Julie Maurice, il est résolu et adopté que la municipalité de Saint-Didace informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-071

Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2025 (PPA-CE)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu que ce conseil autorise une demande de subvention relative au Programme d'aide à la voirie locale par circonscription électorale (PPA-CE), pour les chemins suivants, afin d'y ajouter des éléments de construction ou d'amélioration de chaussée(s) :

Chemin Mandeville
Chemin de la Californie

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-072

Demande à la DGLL de procéder au rechargement du chemin de Mandeville à ses frais

ATTENDU QUE le chemin de Mandeville, situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Didace, est un chemin rural à vocation agricole, composé d'un sol argileux, sans structure de fondation et dont l'état est vulnérable à l'usure;

ATTENDU QUE ce chemin est actuellement utilisé comme voie de contournement par des véhicules lourds dans le cadre des travaux de réfection de la rue Desjardins à Mandeville, lesquels sont réalisés sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE cette utilisation engendre une pression importante sur une infrastructure municipale dont la vocation initiale n'est pas compatible avec un tel usage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Didace n'a pas bénéficié de mesures de rechargement suffisantes pour compenser l'impact de cette utilisation, malgré un nivellement effectué à l'automne 2024;

ATTENDU QUE la Direction générale Laurentides–Lanaudière (DGLL) du ministère des Transports du Québec est responsable de la coordination régionale des travaux provinciaux de voirie, et que cette coordination a un impact direct sur une infrastructure municipale, soit le chemin de Mandeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Didace demande formellement à la Direction générale Laurentides–Lanaudière (DGLL) du ministère des Transports du Québec de procéder au rechargement complet du chemin de Mandeville à ses frais, en reconnaissance de l'utilisation de ce chemin comme voie de contournement pour les véhicules lourds dans le cadre des travaux provinciaux sur la rue Desjardins à Mandeville.

DE transmettre cette résolution aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'assurer la reconnaissance de l'utilisation de ce chemin comme voie de contournement pour les véhicules lourds dans le cadre des travaux provinciaux sur la rue Desjardins à Mandeville :

- La Ministre du Tourisme, Député provincial de Berthier et Ministre responsable de la région de Lanaudière, Madame Caroline Proulx;
- La Ministre des Transports et de la Mobilité durable et Vice-première ministre, Madame Geneviève Guilbault;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-073

Réparation des fissures sur le territoire

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 pour l'entretien des chemins publics ;

CONSIDÉRANT l'exécution de travaux de traitement de fissures sur le territoire qui aura lieu durant le mois de mai et juin 2025 au montant approximatif de 15 000 \$ au prix de 1,99 \$ le mètre linéaire comme indiqué dans un courriel de l'entreprise Scellement de fissure d'asphalte Inc., daté du 29 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Yolande Simard, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu

QUE le conseil autorise l'exécution des travaux pour un montant pouvant atteindre approximativement 15 000 \$, au besoin, sous la supervision de Sébastien Hubert, coordonnateur des travaux publics ;

QUE Chantale Dufort, directrice générale, soit autorisée à faire le paiement à même le fonds général.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Dépôt

Dépôt du rapport sur l'émission des permis

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport sur l'émission des permis du mois d'avril 2025.

2025-05-074

Subvention, embauche et programmation pour le Camp de Jour 2025

CONSIDÉRANT le besoin d'embauche pour les activités du Camp de jour 2025 ;

CONSIDÉRANT le besoin de trois jeunes réguliers, afin d'assurer les ratios nécessaires, au besoin, et selon les inscriptions au camp de jour ;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une coordonnatrice à l'organisation et à la supervision du camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu

D' d'entériner la décision prise par Chantale Dufort, directrice générale et greffière-trésorière d'autoriser Audrey Soulières, adjointe administrative, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Didace la demande d'aide financière dans le cadre du Programme emploi été Canada du gouvernement du Canada, du Programme Desjardins Jeunes au travail de la Caisse Populaire Desjardins et au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de l'Association

Séance ordinaire du 12 mai 2025

régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière pour permettre l'organisation d'un service de Camp de jour pour l'été 2025 aux citoyens de la Municipalité ;

- D' autoriser l'embauche de Lëila Lafontaine et Jérémi Hubert, selon la grille salariale en vigueur, pour la durée du camp de jour ;
- D' autoriser l'embauche de Naomy Prescott, candidate recommandée par le Programme Desjardins jeunes au travail, au salaire minimum, pour la durée du camp de jour ;
- D' accepter la programmation et les dépenses déposées par Audrey Soulières et Andréanne Ballargeon aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

2025-05-075

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que cette assemblée soit levée à 20 h 45.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.